

Travaux publics

10 11 2016

Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Maxime Prevot, Ministre de la santé, sur « le sevrage tabagique »

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, le sevrage tabagique fera partie de la liste des matières qui seront transférées à la Wallonie dans l'agence AViQ au 1er janvier 2017.

L'aide au sevrage tabagique a d'abord été proposée aux femmes enceintes et leur partenaire, et a été depuis octobre 2009 élargie à toute la population, dans le cadre du Plan Cancer 2008-2010.

Il s'agit d'une intervention forfaitaire par consultation (30 € pour la première et 20 € pour les suivantes, avec un maximum de 7 consultations sur une période de deux années calendrier) couvrant les coûts d'accompagnement et de soutien par un médecin ou un tabacologue reconnu. Pour les femmes enceintes, l'intervention forfaitaire est de 30 €, pour toutes les consultations.

À noter, alors que 34% des fumeurs résident en Wallonie, 49% des bénéficiaires de cette intervention sont wallons, avec une surreprésentation des femmes et des 50-60 ans selon le mensuel Education Santé.

Monsieur le Ministre :

En premier lieu, les fumeurs ont-ils des garanties de la Région wallonne de garder ces interventions forfaitaires indispensables à leur sevrage ?

Vu le pourcentage de bénéficiaires de ces aides en Wallonie, la matière transférée s'accompagnera-t-elle de spécificités, de nouvelles règles pour le sevrage tabagique ?

Du Personnel est-il transféré dans ce cadre ?

**Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Maxime
Prevot, Ministre de la santé et de l'action sociale, sur « le plan
wallon forte chaleur »**

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, suite à la 6ème réforme de l'état, la coordination du plan avertissement forte chaleur et pics d'ozone est devenu interrégionale depuis 2015 excepté en phase d'alerte où elle est partagée avec le fédéral.

Une évaluation des campagnes de communication autour du plan « Forte chaleur et pics d'ozone » avait débuté en 2014. Cette évaluation avait pour but de mieux cibler les efforts de communication pour atteindre les objectifs de santé publique d'information, de prévention et de promotion de la santé.

Comme vous le savez également, la Belgique n'a pas été épargnée durant la dernière quinzaine d'août, cumulant plusieurs jours de forte chaleur. Selon la définition, c.-à-d., une période d'au moins trois jours consécutifs avec une température moyenne minimale (moyenne sur les trois jours et non par jour) de plus de 18 °C et une température moyenne maximale supérieure à 30 °C.

Monsieur le Ministre, voudrait-il me renseigner :

- Fort de cette évaluation, quelles ont été les priorités des services durant les journées d'intense chaleur fin août 2016 ?
- Vous le savez, le plan « forte chaleur et pics d'ozone » se compose de 3 phases, la phase 1 de vigilance était active vu qu'elle débute le 15 mai pour se terminer le 30 septembre, avez-vous activé d'autres phases, notamment au regard de la concentration horaire moyenne d'ozone en Région wallonne ?

Je vous remercie,

Jacqueline GALANT

Question orale de Magali Dock, Députée, à Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, **sur la confiance des wallons vis-à-vis des médicaments et des vaccins**

Monsieur le Ministre,

En France, la confiance des habitants vis-à-vis des médicaments reste conséquente mais s'érode au fil des ans. Elle s'est dégradée pour la quasi-totalité des médicaments et particulièrement pour les vaccins. Seule l'homéopathie semble trouver grâce aux yeux de la population. Seul un Français sur deux considère aujourd'hui que la vaccination présente plus de bénéfices que de risques. C'est le taux de confiance le plus bas (69 %) depuis le lancement de l'Observatoire sociétal du médicament en 2012. Cette constatation est particulièrement dramatique sachant que la vaccination est aujourd'hui capable de prévenir 28 maladies infectieuses et que l'on observe à l'heure actuelle la recrudescence de virus qui auraient pu appartenir au passé, comme la coqueluche, rougeole, méningite, poliomyélite ou la variole.

Monsieur le Ministre, avez-vous des chiffres sur la confiance des wallons vis-à-vis des médicaments et des vaccins ? Quelles tendances dégagent-vous ? Quelles mesures de prévention seront mises en place pour contrecarrer ce phénomène s'il est confirmé ? Je vous remercie pour votre réponse.

Magali Dock

Question orale de Véronique Durenne, Députée, à Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les aides et l'information à destination des aidants proches.

On reparle des aidants proches. Ainsi que le souligne la Fondation Roi Baudoin, les aidants proches ont un impact économique et sociétal important et contribuent de manière importante au système de soins de santé tel qu'il existe actuellement.

Si la loi relative à la reconnaissance de l'aidant proche aidant une personne en situation de grande dépendance, du 3 avril 2014, leur reconnaît un statut il n'en reste pas moins que celle-ci n'est pas toujours appliquée correctement et que les aidants proches sont toujours confrontés à des problématiques que met en avant la Fondation.

Un des points mis en avant est la sous-utilisation des services de répit ou des centres de jour qui permettraient évidemment de soulager le rôle de l'aidant proche. En Wallonie, cela semble particulièrement marqué.

J'intervenais déjà en mars 2015 et le Ministre analysait qu'il « est essentiel de sensibiliser tant les professionnels du secteur que le grand public sur l'existence de cette formule d'accueil. » Il rajoutait que « *cette formule occupe actuellement une place d'arrière-plan – c'est dans les faits – non pas liée à sa pertinence, mais en raison de deux facteurs principaux : d'une part, un manque de connaissance de l'existence des centres de jour et, d'autre part, la gestion optimale d'un centre de jour qui constitue un travail difficile et qui nécessite un personnel dédié à cette tâche.* »

Les aidants proches semblent donc manquer d'informations sur les services qui pourraient les aider.

Le Ministre peut-il me dire ce qu'il en est au niveau de l'information donnée aux aidants proches concernant les aides disponibles ?

Peut-il me dire si, à propos des centres de jour et donc de la sensibilisation à l'existence de ceux-ci, il y a eu une évolution depuis plus d'un an ?

Qu'est-il prévu de faire à l'avenir pour améliorer les conditions, les informations des aidants proches ?

Une rencontre avec le fédéral est-elle prévue en ce sens dans les prochaines semaines, mois ? Des rencontres ont-elles déjà eu lieu ?

Question orale de Virginie Defrang-Firket, à Maxime Prévot, Ministre de la Santé, sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer en Wallonie

Le 28 novembre 2008, notre Parlement votait une proposition de résolution visant à mieux prendre en compte la maladie d'Alzheimer dans la mise en œuvre des politiques régionales entre 2009 et 2014.

À combien estime-t-on, aujourd'hui, en général et placées en institutions, le nombre de personnes atteintes de cette maladie ?

À ce sujet, possédez-vous des projections à 10, 15 ou 20 ans ?

Quels sont, aujourd'hui, les délais pour être diagnostiqué ?

La proposition de 2008 souhaitait « le lancement d'un appel à projets permettant le financement d'un guichet unique d'informations actualisées à destination du grand public ».

Ce guichet unique a-t-il été mis en place ?

Le texte voté par le Parlement appelait également à « la création en Wallonie, d'un centre d'expertises ».

Ce centre a-t-il vu le jour et est-il toujours en ordre de marche ? Où se situe-t-il ?

En réponse à une question orale de ma collègue Véronique Durenne, en avril 2015, vous indiquiez que « l'élaboration d'un plan Alzheimer est en cours actuellement en collaboration avec l'administration » et vous complétiez en disant qu'une personne avait été engagée pour ce projet spécifique.

Ce plan Alzheimer est-il aujourd'hui opérationnel ?

La personne engagée est-elle toujours en place ?

J'ai lu les quatre points d'attention que vous vouliez développer.

Ces priorités sont-elles toujours identiques ?

J'ai ensuite lu, dans des réponses que vous adressiez à plusieurs députés en septembre 2015, que votre volonté était « de ne pas multiplier les plans spécifique, mais d'inclure un Alzheimer et les maladies apparentées dans une approche plus générale sur l'accompagnement du vieillissement et de la dépendance ».

Comment justifiez-vous ce changement de position ?

Pourquoi ne souhaitez-vous plus de plan dédié uniquement à Alzheimer ?

Où en êtes-vous dans l'élaboration de ce plan plus général ?

Disposez-vous d'un calendrier d'adoption et de mise en œuvre ?

Quel budget dedicerez-vous à ce plan ?

Question orale de Virginie Defrang-Firket, à Maxime Prévot, Ministre de la Santé, sur les rencontres organisées dans le cadre du plan autisme

Le 8 octobre 2016, *notele* consacrait un de ses reportages à une visite que vous meniez à l'institution « La Porte Ouverte » de Blicquy.

Au cours d'une interview que vous accordiez, vous annonciez que le plan autisme serait bientôt concrétiser : *« dans les prochaines semaines, d'ici la fin du mois d'octobre, je vais lancer un appel à projets de 10 millions d'euros qui sera destiné précisément à apporter des améliorations d'infrastructures pour les situations d'autisme, de double-diagnostic et de répit. Et puis, d'autre part, dans le cadre des arbitrages budgétaires, il y a 4 millions € complémentaires qui viendront gonfler les budgets de l'action sociale pour permettre la mise en œuvre aussi, dès 2017, d'une série d'autres projets du plan autisme ».*

10 millions d'une part, 4 de l'autre, pourrait-on connaître le budget global de votre plan autisme ?

Disposez-vous d'un calendrier de concrétisation concret de ce plan autisme ?

Par ailleurs, lors de la rédaction de votre plan, quelles associations avez-vous rencontrées pour écouter leurs témoignages de terrain ?

Les parents ou les associations qui les représentent ont-ils été reçus et entendus ?

D'autres rencontres sont-elles encore prévues ?

À quand une présentation du plan en commission ?

Enfin, le vendredi 14 octobre, la Présidente du Parlement Francophone Bruxellois annonçait, en séance plénière, que l'ensemble des groupes politiques avaient convenu lors d'une réunion du bureau élargi, d'organiser des auditions avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement wallon dans le cadre du plan autisme. « Nous souhaiterions organiser ces auditions conjointes dans un délai assez court » insistait la présidente.

Êtes-vous également favorable à l'organisation de commission commune à ce sujet ?

Accepteriez-vous de venir y présenter votre plan autisme ?

Que pensez-vous de l'organisation de cette commission conjointe ?

Question orale de Christine Defraigne, Députée, à Maxime Prévot, Vice-Président et Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action Sociale et du Patrimoine, relative au décret sur l'accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chiens dans les établissements ouverts au public, en pratique.

En mars 2015, je vous interrogeais déjà à ce propos. Selon le décret du 23 novembre 2006 relatif à « l'accessibilité des personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance des établissements et installations destinées au public », l'accès ne peut être refusé aux personnes handicapées accompagnées d'un chien, tant que celui-ci est « dressé ou en cours de dressage », dans les établissements et installations destinées au publics (Article 2, 3°), c'est-à-dire « tous bâtiments ou parties de bâtiments, lieux et espaces, publics ou privés, destinés à un usage public ainsi que les transports rémunérés des personnes ».

Si refus il y a, celui-ci doit être motivé comme prescrit dans ledit décret et apposé sur la devanture de l'espace public, sous peine d'amende.

Aujourd'hui, je suis à nouveau interpellée par un citoyen qui s'est vu refuser l'entrée dans un établissement public, car il était accompagné de son chien d'aide.

En 2015, combien de plaintes ont été recensées par le Centre d'Égalité des Chances ? Qu'en est-il des refus qui n'ont pas été suivis d'une plainte ? Comptez-vous prendre des mesures supplémentaires pour permettre aux chiens d'assistance de suivre leur maître dans tous les établissements publics ?

Par ailleurs, concernant les différences de subventionnement qui existent entre un chien guide et les autres chiens d'assistance, vous m'affirmiez, en avril 2015, que vous « *comptiez demander à l'administration de réaliser un état de la situation afin d'examiner l'impact qu'entraînerait l'assimilation des chiens d'assistance au titre d'aide individuelle à l'intégration à l'instar de ce qui se fait pour les chiens guides et le cas échéant prévoir les modifications réglementaires adéquates pour permettre à ce type d'aide d'intégrer le spectre des interventions de l'AWIPH.* »

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pouvez-vous me faire le point sur la situation ?

Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur, Maxime Prevot, Ministre de l'action sociale, sur « l'inclusion des personnes handicapées »

Le Gouvernement wallon a décidé de simplifier les instances et de créer une seule Agence wallonne, l'AViQ (agence pour une vie de qualité), établissant des synergies entre l'ensemble des matières qu'elle gère afin de répondre au mieux aux besoins des citoyens.

Pour des personnes handicapées n'ayant pas accès à l'emploi, des initiatives existent. En 2014, 253 personnes en situation de handicap ont été accompagnées par un service d'activités citoyennes grâce à l'AViQ. En 2015, 440 personnes en situation de handicap ont été accompagnées par un des 25 services d'activités citoyennes.

En août 2015, le Comité de gestion de l'AWIPH a décidé de prolonger la durée de fonctionnement de l'ensemble des 25 projets jusqu'en décembre 2018 et a chargé l'Administration de préparer un projet d'intégration du dispositif « activités citoyennes » dans un arrêté visant la pérennisation de ces services.

Monsieur le Ministre :

Quels sont les attentes pour 2016 ? où en est-on, trois mois avant la fin de l'année ?

L'arrêté et le projet d'intégration du dispositif activité citoyennes va-t-il remplir l'objectif visant la pérennisation des services ?

**QUESTION ORALE DE MADAME MARIE-FRANÇOISE NICAISE A MONSIEUR MAXIME PREVOT, MINISTRE EN CHARGE DE LA
SANTÉ, DES TRAVAUX PUBLIC ET DE L'ACTION SOCIALE**
**CONCERNE : PROBLEME DE REPARTITION DES COMPETENCES DANS LE CADRE DU SOUTIEN DES PERSONNES INCARCEREES
SOUFFRANT D'ASSUETUDE – LE CAS « STEP BY STEP »**

Monsieur le Ministre,

Après cinq années d'existence, le programme « step by step », dispositif visant à encourager et à faciliter l'accès aux services spécialisés en matière d'assuétudes pour les personnes incarcérées, a dû cesser de fonctionner faute de renouvellement de subsides.

Ces subsides avaient été attribués, en 2011, par le SPF Justice à la Fédération wallonne des institutions pour toxicomanes (Fedito wallonne).

« Step by step » était pourtant devenu un palliatif de l'absence de services externes qui n'ont plus les moyens de se rendre en prison. Son travail a été reconnu par l'ensemble du service carcéral encadrant les détenus, ainsi que par les détenus eux-mêmes.

Aujourd'hui, le Fédéral et la Région semblent se renvoyer la balle, et la Fédération Wallonie-Bruxelles est également concernée dans le cadre de ses compétences en matière d'aide aux justiciables. Le transfert de compétences semble causer un imbroglio bloquant toute intervention, au détriment de détenus en détresse sanitaire absolue.

Si nous décidons de réfléchir plus loin, il est juste de soulever que cette population, socialement ou psychologiquement fragilisée, pourrait facilement se laisser entraîner vers d'autres dérives qui ne manquent pas de se propager en milieu carcéral, comme l'islamisme radical dont la gestion en milieu carcéral occupe les débats.

Monsieur le Ministre, pensez-vous pouvoir agir afin d'y voir plus clair sur la répartition des compétences dans le cas qui nous occupe ? Que va-t-il advenir du projet « step by step », aujourd'hui à l'arrêt faute de renouvellement de subsides ?

Ce point a-t-il déjà été abordé en conférence inter-ministérielle ? S'il s'agit d'une compétence partagée (Région wallonne, pour la santé, et Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'aide aux détenus), un protocole de collaboration existe-t-il entre les deux entités pour régler cette matière ?

Question orale de Jenny Baltus-Möres, Députée, à Maxime Prévot, Ministre des travaux publics de la Santé, de l'action sociale et du patrimoine sur les maisons arc-en-ciel et leurs implantations.

Monsieur le Ministre,

Arc-en-ciel Wallonie est la fédération wallonne des associations LGBTIQ. Elle est financée par la Région wallonne.

Selon mes informations, il n'y a toujours que la maison arc-en-ciel de Liège et celle de Virton qui sont agréées. Les autres ne le sont pas. C'est notamment le cas de la maison arc-en-ciel de Verviers, appelée Ensemble autrement.

En tant qu'ASBL, c'est un centre d'action, un centre d'aide et d'écoute, un centre de rencontres et d'informations mais également de formations. Bref, une association qui trouve toute sa place et son importance dans le milieu LGBTIQ de l'arrondissement de Verviers.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous préciser la raison pour laquelle cette maison arc-en-ciel ne bénéficie pas (encore) d'une reconnaissance d'agrément ?

En outre, il n'existe actuellement pas de maison de ce type en Communauté germanophone. Pourriez-vous préciser s'il existe des synergies, des volontés de coopération avec la Communauté germanophone afin de soutenir les éventuelles initiatives déjà existantes?

Je vous remercie pour vos réponses.

Question orale de Jenny Baltus-Möres, Députée, à Maxime Prévot, Ministre des travaux publics de la Santé, de l'action sociale et du patrimoine sur les violences homophobes chez les jeunes.

Monsieur le Ministre,

Le Refuge est une structure française qui offre un hébergement temporaire et un accompagnement social, médical, psychologique et juridique aux jeunes qui sont victimes d'acte d'homophobie.

En Région wallonne, il n'existe, à ma connaissance, pas de structures équivalentes. Les maisons arc-en-ciel sont certes des lieux d'accueil pour les personnes LGBTIQ, mais elles n'ont pas pour vocation d'offrir une aide adaptée aux jeunes en danger. Pourtant, le taux de suicide chez les jeunes LGBTIQ est quatre fois plus élevé que la moyenne.

Bien que cela reste encore fort tabou, il existe des jeunes qui sont victimes de violences à cause de leur orientation sexuelle. Les violences peuvent venir de différents milieux, et elles sont encore plus dures à vivre lorsqu'elles sont familiales. Etre mis à la porte de chez soi par ses parents parce qu'on est gay, lesbienne ou autre, est une réalité vécue par des jeunes et qui est souvent occultée. A cet égard, il arrive régulièrement que le Refuge reçoive de jeunes belges qui ne savent pas vers qui se tourner. Ils sont alors envoyés vers les associations belges, mais qui ne bénéficient pas de l'encadrement adapté ni des moyens nécessaires.

Monsieur la Ministre, avez-vous été informé de cette réalité ? Existe-t-il des structures adaptées en Région wallonne ? Connait-on l'ampleur du phénomène en Région wallonne ? Quels sont les acteurs en jeu ?

Le Refuge reçoit environ mille demandes d'hébergement par année. Avant l'hébergement, qui est l'étape ultime, il y a toute une série de médiations. Cela a en tous cas le mérite de faire émerger une réalité souvent ignorée et de faire ressortir un phénomène dont on parle très peu. Pensez-vous qu'un centre d'accueil comme le Refuge serait à développer en Région wallonne ? L'association repose principalement sur des fonds privés, mais où sont envoyés les jeunes en danger pour violences homophobes ? Faut-il créer des structures adaptées ou celles existantes suffisent-elles selon vous ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Question orale de Virginie Defrang-Firket à Maxime Prévot, Ministre du Patrimoine, sur le plan de gestion des quatre sites miniers wallons reconnus par l'UNESCO

Je vous interrogeais le 18 juillet dernier au sujet du soutien de la Région au travail du comité de gestion des sites miniers majeurs.

Les quatre sites miniers reconnus par l'UNESCO développent des projets ensemble. Aux yeux de l'UNESCO, les quatre sites ne font qu'un. Ils ont d'ailleurs un plan de gestion commun.

Confirmez-vous que Blegny-Mine ne peut solliciter des crédits communs pour les quatre sites car cela doit être fait via le plan de gestion et le Comité wallon du patrimoine mondial ?

Il semble par contre qu'aucun soutien budgétaire de la Région ne soit prévu au bénéfice des initiatives prises par les quatre sites au travers du Comité wallon du patrimoine mondial.

Quelles suites accorderez-vous au plan de gestion, biais officiel par lequel les demandes sont introduites au nom des sites ? La Région va-t-elle soutenir leurs initiatives à l'avenir ?

Je vous interrogeais également sur la signalisation routière et autoroutière des sites.

Vous me répondiez qu'une « vingtaine de panneaux existent pour l'ensemble des sites UNESCO avec le texte mais ne font pas encore référence au label UNESCO et parmi cette vingtaine de panneaux, sept concernent les quatre sites miniers. »

« La pose d'un logo spécifique UNESCO est envisagée cette année » me disiez-vous encore, ajoutant qu'un point complet du dossier allait être réalisé par votre administration.

Où en êtes-vous dans le développement de cette signalisation routière et le déploiement de ces logos UNESCO ?

**Question orale de Pierre-Yves JEHOLET, Député, à Monsieur
Magnette, Ministre-Président, sur la régionalisation du
patrimoine mobilier**

Monsieur le Ministre-Président,

A la fin des années 1980, la gestion du patrimoine artistique mobilier (aujourd'hui communautaire) a été séparée de la gestion du patrimoine artistique immobilier (aujourd'hui régionale). Le patrimoine ne pouvant être géré que dans sa globalité, sa situation en Wallonie pose question. D'autant plus que la sixième réforme de l'Etat a récemment résolu la question pour la Région de Bruxelles-Capitale : elle a transféré à l'autorité régionale la gestion du patrimoine culturel mobilier. La dernière déclaration de politique régionale wallonne prévoit un transfert du même type de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Région wallonne, mais les réticences demeurent manifestement nombreuses.

Quel est votre avis sur la question Monsieur le Ministre-Président ? Le Ministre Prévot s'est déjà positionné sur la question en disant qu'il était ouvert au débat. Qu'en est-il ? Avez-vous pris des contacts dans ce sens ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, Député-Bourgmestre, à Monsieur Maxime Prevot, Ministre du Patrimoine, sur « Les nouveaux accords cadre sur le Patrimoine »

Le Ministre semble avoir obtenu l'adhésion du gouvernement sur les nouveaux accords cadre relatifs au patrimoine classé. Une enveloppe de 100 millions d'euros serait libérée sur une période de 10 ans ?

Le Ministre peut-il préciser et détailler le mécanisme sur lequel le gouvernement semble avoir planché ?

Quels est le contenu des nouveaux accords cadre et quelles sont les améliorations apportées à ce qui fut fait par son prédécesseur ?

Quelles sont les obligations qui pèsent sur les propriétaires des biens classés qui bénéficient de l'intervention du budget public wallon ? L'engagement va-t-il jusqu'à les obliger à ouvrir les portes des bâtiments au public et aux citoyens ? De quelle manière ?

Le Ministre reconnaît-il que le budget que nécessite réellement la politique du Patrimoine wallon s'élève en réalité à 500 millions d'euros ? Face aux 100 millions dégagés, sur quels critères s'effectuera la sélection des dossiers ?

Pour compléter l'enveloppe, le Ministre a-t-il tenté d'approcher le mécénat ? Quand et quel fut le résultat des entretiens ?

**Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Maxime
Prevot, Ministre des travaux publics, sur « les signaux stop »**

Monsieur le Ministre, selon Touring trop de panneaux de signalisation sont placés inutilement à certains endroits. Notamment concernant les panneaux céder le passage et les signaux stop, selon l'association, dans la moitié des cas, les usagers pensent qu'un triangle sur pointe conviendrait mieux qu'un signal stop.

Selon Touring, dans les faits 4 automobilistes sur 10 respectent le code de la route concernant le signal stop lui préférant le signal céder le passage et ralentir si le besoin s'en fait sentir.

Touring demande donc aux gouvernements régionaux de se saisir de la question.

Monsieur le Ministre, voudrait-il me renseigner :

- Comptez-vous attirer l'attention des usagers quant au non-respect des signaux stop ?
- Envisagez-vous une rationalisation, simplification des signaux dans la perspective d'une fluidification du trafic à certains endroits où le panneau stop serait devenu inutile ?

Je vous remercie,

Jacqueline GALANT

**Question orale de Christine Defraigne, Députée, à Maxime Prévot,
Vice-Président et Ministre des Travaux publics, de la Santé, de
l'Action sociale et du Patrimoine, relative à la dangerosité des quais
de la Dérivation à Liège**

Le groupe MR au conseil communal de Liège interpelle sans cesse le Collège à propos de la dangerosité des quais de la Dérivation à Liège.

Il est pourtant nécessaire d'agir, car nous assistons à de trop nombreux accidents sur ces quais.

Pouvez-vous me donner les chiffres et statistiques actualisés d'accidents à Liège ? Que pensez-vous de la situation ? Comptez-vous prendre des mesures pour éviter, à l'avenir, de tragiques problèmes ?

Les automobilistes roulent trop rapidement sur ces quais. Etes-vous au courant ? Des mesures concrètes pourraient-elles être dégagées ? L'installation de feux oranges clignotants pour ralentir la circulation et protéger les piétons pourrait être une solution, comme l'a laissé entendre une conseillère communale MR à Liège en interpellant à nouveau le Collège. Qu'en pensez-vous ?

Concernant les camions de gros tonnage, il semblerait qu'ils empruntent régulièrement la bande locale et non de transit, ce qui peut être dangereux et est très dérangeant pour les riverains.

De plus, il est nécessaire de penser à la mise en œuvre d'une solution de détournement d'une partie de trafic de transit qui traverse la zone urbaine. La Ville de Liège vous a-t-elle déjà interpellé à ce sujet ? Des mesures vont-elles être prises en ce sens ? Et quelles pourraient-elles être ? Dans l'affirmative, pouvez-vous me donner un calendrier pour la mise en place d'une solution ?

**Question orale d'Yves Evrard, Député, à Maxime Prévot,
Ministre des Travaux publics, de la Santé sur l'avenir de la plate-
forme multimodale de Marche en Famenne**

A Marche en Famenne, le projet d'une plate-forme multimodale située au cœur de la bretelle d'accès à la N4 en direction de Bastogne (rond-point de la Pirire) est en cours de finalisation depuis plusieurs années.

A l'origine, cette plate-forme était destinée à accueillir les poids lourds. Aujourd'hui, des blocs en béton en interdisent l'accès.

La Région wallonne, propriétaire des lieux, a chargé la SOFICO de la gestion du site. De manière surprenante, en 2015, la SOFICO conseille de modifier l'affectation des lieux en invoquant des risques de criminalité et d'insalubrité liés notamment à une concentration de poids lourds à cet endroit.

Ce risque – pour autant qu'il soit démontré - était sans doute bien connu à l'origine de la rédaction du dossier.

Suite à ce constat, est alors apparue l'idée d'y implanter un hôtel.

Monsieur le Ministre,

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier ?

Quel a été le coût total de cette infrastructure pour la Région wallonne ? A combien se sont élevés les subsides de ce projet ? S'agissait-il de fonds européens ?

Dans l'affirmative, aujourd'hui que l'affectation primaire n'est plus rencontrée, avez-vous l'assurance de ne pas devoir les rembourser ?

A l'heure actuelle, quelle affectation définitive est-elle finalement prévue pour cet endroit ?

Des accords ont-ils été conclus entre la Ville de Marche et la SOFICO et/ou la RW quant à l'avenir futur du projet ? Selon quels termes ?

Cela signifie-t-il que le diagnostic qui avait conduit à l'époque à la mise en place d'une plate-forme multimodale ne correspond plus à la réalité du terrain ?

Question orale de Philippe KNAEPEN, Député, à Monsieur Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, relative aux alternatives possibles aux murs antibruit

Réduire les nuisances sonores dues à la circulation toujours plus dense sur nos routes wallonnes est un enjeu crucial. Dans sa réponse à ma dernière question concernant la réalisation de cartographie des nuisances sonores, Monsieur le Ministre confirmait un budget prévisionnel de 10 millions d'euros alloués à la pose d'écrans antibruit sur nos routes et autoroutes.

En termes de revêtement « antibruit », de grandes avancées techniques ont été réalisées ces dernières années, notamment par le biais du projet PERSUADE (PoroElastic Road SURface : an innovation to Avoid Damages to the Environment). Ce projet de recherche européen, sous la direction du CRR, avait pour objectif de développer un revêtement poroélastique sûr et durable pour lutter contre le bruit routier.

Des réductions de bruit réelles de 7,5 dB(A) à 10 dB(A) ont été mesurées sur huit sections expérimentales dans cinq des pays participants (Belgique, Danemark, Pologne, Slovénie et Suède). Ce type de revêtement (non toxique et plus sûr) est plus onéreux que ce qui est aujourd'hui utilisé. Toutefois, son impact est similaire, voire plus efficace, qu'un écran antibruit et reste applicable là où d'autres solutions ne peuvent l'être pour des raisons pratiques.

Les résultats du projet Persuade sont donc plus qu'encourageants et les objectifs visés ont été atteints. Il reste aujourd'hui à mettre en œuvre de nouvelles sections expérimentales et à acquérir une expérience suffisante en la matière. Monsieur le Ministre, dans le cadre des futurs investissements antibruit a-t-il pris en compte ces résultats ? Monsieur le Ministre a-t-il envisagé l'option de ce revêtement poroélastique, certes plus onéreux qu'un revêtement classique, mais se suffisant à lui-même en termes de lutte contre les nuisances sonores ? Ce revêtement ne serait-il pas LA solution à la fois pérenne, écologique et à l'impact nul en matière de pollution visuelle ?

Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur, Maxime Prévot, Ministre des travaux publics sur les « vélos électriques »

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, une nouvelle législation fédérale concernant les vélos électriques est entrée en vigueur le 1er octobre 2016.

Plus de 140 000 vélos à assistance électrique circulent sur les routes belges, un vélo sur quatre vendu en Belgique est à assistance électrique.

Signalons la troisième catégorie appelée « speed pedelec », ces vélos ne sont pas encore les plus répandus mais commencent à trouver leur public. Il s'agit de vélos électriques de 1001 à 4000 watts. Ils sont capables de dépasser les 25 km/h pour atteindre la vitesse de 45 km/h.

Comme vous le savez également, le Ravel permet de parcourir la Wallonie et de découvrir grandes villes, terroirs ruraux et espaces naturels préservés, c'est en effet plus de 1.350 km de voies réservées aux piétons, cyclistes, cavaliers, personnes à mobilité réduite. Le niveau fédéral a réalisé de nouveaux panneaux routiers incluant ces « speed pedelec » qui pourraient s'avérer utiles pour de tels sites.

Monsieur le Ministre :

Compte tenu de la nouvelle législation fédérale concernant les vélos électriques entrée en vigueur le 1er octobre 2016, comptez-vous saisir l'opportunité d'adapter la signalisation pour permettre ou interdire aux « speed pedelec » d'emprunter ces Ravels ?

Je vous remercie,

Jacqueline GALANT

**Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Maxime
Prevot, Ministre des travaux publics sur « les voitures
intelligentes »**

Monsieur le Ministre, il y a quelques mois je vous interrogeais sur le test de voitures intelligentes sur les routes wallonnes. Vous me répondiez concernant ces tests : « les choses se mettent donc en place de façon réfléchie et surtout articulée pour accueillir les véhicules de demain, et ce – vous l'avez noté – en bonne collaboration entre les trois Régions et le niveau fédéral, ce qui est plutôt source de satisfaction. »

Un texte « Code of practice » du fédéral facilitera prochainement l'organisation de tests de ce type de véhicule sur la voie publique. Dans ce texte sont précisés les différentes conditions auxquelles les tests doivent répondre dans le but de minimiser les risques pour les autres usagers. Trois domaines sont prioritairement concernés : l'infrastructure publique, les véhicules test et le conducteur et l'équipe de test.

Mentionnons également le récent test de voitures intelligentes de Bruxelles à Bornem (aller et retour) en empruntant, entre autres, le ring de Bruxelles.

Le Ministre voudra-il me renseigner :

- Si la Région wallonne compte enfin accueillir des tests de véhicules autonomes ? (En effet, la RW est la seule région qui n'a pas encore effectué de tests sur son territoire)
- Le texte a été rédigé en concertation avec les Régions, les industries technologiques et automobiles qui sont susceptibles de réaliser ces tests, pourriez-vous me citer les priorités de la Région wallonne à cet égard ?

Je vous remercie,

Jacqueline GALANT

Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Maxime Prevot, Ministre des travaux publics, sur « le nombre d'accidents de la route en zone rurale »

Monsieur le Ministre, récemment, l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR) publiait son premier rapport sur l'accidentologie. Trois constats sautent aux yeux : les week-ends restent particulièrement meurtriers, le jeudi soir prend une part significative dans les décès des jeunes, et enfin l'explosion des décès pour un véhicule seul dans les provinces rurales de Wallonie comme à Namur impliquant trop souvent la part 18-34 ans.

Bien entendu, la prévention pour les accidents « week-ends » est déjà présente sous différentes formes, il faut continuer les efforts entrepris. Le rapport révèle également de nouvelles habitudes comme le « jeudi festif ». Enfin, les zones rurales où en plus de l'alcool et de la vitesse, le manque de visibilité des obstacles, de la signalisation, lié parfois à l'éclairage sont à constater.

Monsieur le Ministre, voudrait-il me renseigner :

- Suite à ce rapport, vos priorités sont-elles de vous tourner également vers la problématique du jeudi soir ?
- Les provinces rurales de Wallonie semblent payer un lourd tribut dans les décès liés aux accidents de la route, prévoyez-vous une campagne de sensibilisation spécifique ? Je songe notamment aux fêtes de village présentes aux quatre coins de la Wallonie.

Je vous remercie,

Jacqueline GALANT

Question orale de Valérie DE BUE, Députée, à Monsieur Maxime Prévot, Ministre des Travaux Publics , sur les accidents lors des jours fériés

Monsieur le Ministre,

En Wallonie, environ 13% des accidents corporels impliquent au moins un conducteur sous l'influence de l'alcool: ce pourcentage est plus élevé que la moyenne belge de 8,8%. C'est véritablement problématique car cela fait partie de la conscience des automobilistes des dangers qu'ils peuvent être pour autrui.

Lors des jours fériés, ce pourcentage augmente encore et de manière très significative. On pense, évidemment, au 1er janvier mais d'autres dates comme le 1er novembre sont dans la même lignée.

Dans la réforme du permis de conduire, une attention toute particulière est-elle prévue pour sensibiliser les jeunes aux dangers de l'alcool sur la route comme c'est le cas dans certaines formations? Existe-t-il des campagnes sur le sujet? Un travail avec l'Horeca est-il envisageable pour sensibiliser les clients même si on sait qu'une partie de ces jours se déroulent dans le cercle familial?

Question orale de Valérie DE BUE, Députée, à Monsieur Maxime Prévot, Ministre des Travaux Publics , sur les pistes cyclables lumineuses en Pologne

Monsieur le Ministre,

Une nouvelle technique afin de rendre les pistes cyclables plus visibles a vu le jour en Pologne. La piste cyclable est composée de milliers de minuscules luminophores fabriqués dans un matériau synthétique qui réfléchit la lumière durant plus de dix heures. Au lever du soleil, cette matière se charge en énergie grâce aux rayons du soleil, avant de briller pour une nouvelle nuit.

Cette solution semble apporter non seulement un avantage énergétique important mais ici, c'est surtout en terme de sécurité routière que j'aimerais connaître votre position.

Cette idée a-t-elle déjà été envisagée en Wallonie pour apporter plus de sécurité aux cyclistes? Ce principe pour dessiner nos pistes cyclables pourrait-il faire partie d'une étude de faisabilité dans certains travaux publics afin aussi de diminuer les coûts énergétiques de certains tronçons wallons?

Question orale de Valérie DE BUE, Députée, à Monsieur Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics et de la sécurité routière, sur les problèmes techniques des véhicules

Monsieur le Ministre,

Une enquête récente de l'IBSR démontre qu'un conducteur sur quatre a eu un important problème technique au cours des trois dernières années.

Les pièces qui posent le plus de problèmes sont les freins, la batterie et les pneus. Le plus préoccupant concerne la pression des pneus : 21% des conducteurs seulement la vérifie tous les mois et 12% ne la vérifie jamais. Les pneus sont le lien entre le véhicule et la route. Et cela risque d'avoir d'accroître fortement les risques avec l'arrivée de l'hiver. Il est important de conscientiser les conducteurs. Et les conscientiser à l'importance de pneus en bon état et de l'utilisation des pneus hiver dont 40% des Wallons ne s'équipent pas.

Qu'est-il mis en place afin de sensibiliser les usagers au bon entretien de ces éléments – principalement en cette période où les risques sur la route sont accrus ? Une sensibilisation et une information particulière est-elle proposées lors du contrôle technique ? L'IBSR et Traxio lancent l'action "my winter check". D'autres actions sont-elles prévues en Wallonie ?

Je vous remercie.

Question orale de Monsieur Patrick Lecerf, Député, à Monsieur Prévot, Ministre de la sécurité routière sur L'affichage publicitaire le long des voiries

Les communes accueillent régulièrement des attractions itinérantes de style cirque, show de cascadeurs, théâtre ambulant, ...

Ces manifestations sont souvent accompagnées de campagnes d'affichage publicitaire par panneaux sandwichs qui envahissent les centres-villes, sans aucun respect des législations en vigueur. Régulièrement, ces affichages gênent la circulation des usagers faibles et perturbent la visibilité dans les carrefours.

J'aimerais connaître votre position par rapport à ce phénomène. Jugez-vous que vu le caractère temporaire de ces affichages il y a lieu de « fermer les yeux », jugez-vous qu'il y a lieu de réagir en cas de plainte uniquement, ou jugez-vous qu'il y a lieu, dans un souci d'équité et de sécurité publique, de faire appliquer les législations en vigueur de manière stricte ?

N'y aurait-il pas lieu de tendre vers une uniformisation de la manière d'agir au niveau de l'administration régionale mais aussi des communes ? Et si oui, comment concrètement atteindre cet objectif ?

Question orale de Valérie DE BUE, Députée, à Monsieur Maxime Prévot, Ministre des Travaux Publics , sur l'augmentation des conducteurs fantômes

Monsieur le Ministre,

Les conducteurs fantômes vont devenir de plus en plus nombreux en cette période. On estime qu'il y a au moins un cas par jour où un véhicule circule dans le sens contraire, 5 à 10% seraient interceptés pour cette infraction du 4e degré. Une étude a démontré que près 40% des conducteurs fantômes avaient opéré un demi-tour sur l'autoroute.

La cause souvent annoncée est le manque de visibilité dû à la luminosité qui tombe plus vite le soir et à une heure où on ne s'y attend pas encore. Au point de vue public cible, on sait qu'on parle souvent des conducteurs âgés et des jeunes inexpérimentés comme le groupe à risque.

En connaissance de ce problème, une réflexion est-elle menée pour l'installation de panneaux qui permettrait de mieux se rendre compte de l'erreur? Des projets pilotes existent-ils à l'étranger? Dans la réflexion sur la réforme du permis de conduire, un point spécifique est-il accordé à ce volet là? Enfin, une campagne de l'AWSR est-elle prévue dans cette période à risque?